

Page: 1/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600142

· Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

· Code du produit: 4317784305471

· UFI: J12R-V402-1C0Y-J48N

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de préservation de corrosion
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH EDE Platz 1 D-42389 Wuppertal Germany

Tel. +49 202 6096-0 e-mail: sdb@ede.de

- · Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

(suite page 2)



Page: 2/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 1)

### · 2.2 Éléments d'étiquetage

### • Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

### · Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS09

### · Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) acétone

butane-1-ol

H319

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement

de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

(suite page 3)



Page: 3/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 2)

#### · Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

### · 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:	· ·	
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle	25-50%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx 01-2119485493-29-0059		10-<25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx 01-2119498062-37-xxxx		10-<25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	Xylène  ♠ Flam. Liq. 3, H226 ♠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 ♠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32	oxyde de zinc  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<2,5%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40	bis(orthophosphate) de trizinc  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<2,5%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 EUH205 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5% Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	<2,5%

(suite page 4)



Page: 4/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 3) <1,25%

CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6

Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx

butane-1-ol
Flam. Liq. 3, H226
Eye Dam. 1, H318

Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-

 $\cdot$  Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu moins de 5 %

hydrocarbures aromatiques

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Autoprotection du secouriste d'urgence.
- · Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 5)



Page: 5/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 4)

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
   Veiller à une aération suffisante.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

  Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger N'employer que dans des secteurs bien aérés.
   Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- · Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 6)



Page: 6/16

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 5)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

. Composants r	résentant de	e valeure-seui	l à surveiller na	r poste de travail:

CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

VL Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

VL Valeur momentanée: 712 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 238 mg/m³, 50 ppm

CAS: 67-64-1 acétone

VL Valeur momentanée: 1187 2420\* mg/m³, 492 1000\* ppm Valeur à long terme: 594 1210\* mg/m³, 246 500\* ppm

\*jusqu'au 31.12.21

CAS: 1330-20-7 Xylène

VL Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

D:

CAS: 71-36-3 butane-1-ol

VL Valeur à long terme: 62 mg/m³, 20 ppm

D;

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.



Page: 7/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 6)

Eviter tout contact avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux.

### · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. (DIN EN 140/ DIN EN 14387) Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

#### · Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

· Couleur: Gris

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1,2 Vol %
· Supérieure: 18,6 Vol %

· Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

• Température d'auto-inflammation 235 °C

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

(suite page 8)



Page: 8/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 7)

· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

• Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Pression de vapeur à 20 °C: 4300 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,83 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Non déterminé.

· Test de séparation des solvants:

· Solvants organiques: 84,0 % · VOC (CE) 84,00 %

· Changement d'état

· Température de suintement:

Propriétés comburantes
 Taux d'évaporation:
 Non déterminé.
 Non applicable.

 Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

**métaux** néant

(suite page 9)



Page: 9/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 8)

· Explosibles désensibilisés

néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	/LC50 dé	terminantes pour la classification:
CAS: 115-1	0-6 oxyd	e de diméthyle
Inhalatoire	LC50/4h	308 ppm (rat)
CAS: 123-8	6-4 acéta	ate de n-butyle
Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	>21 ppm (rat)
CAS: 67-64	l-1 acétor	ne
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	76 mg/m³ (rat)
CAS: 1314-	-13-2 оху	de de zinc
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
CAS: 7779-	-90-0 bis(	orthophosphate) de trizinc
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
CAS: 25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)		
Oral	LD50	11.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	22.800 mg/kg (lapin) (GESTIS) (suite page 10)

(suite page 10)



Page: 10/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 9)

CAS: 71-36	6-3 butan	e-1-ol
Oral	LD50	790 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	8.000 ppm (rat)

#### · Effet primaire d'irritation:

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

## · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
CAS: 123-8	6-4 acétate de n-butyle	
LC50 (96h)	18 mg/L (Pimephales promelas)	
EC50 (48h)	44 mg/L (Daphnia magna)	
EC50/24h	73 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/72h	647,7 mg/l (S)	
•	(suite page 11)	

(suite page 11)



Page: 11/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 10)

CAS: 67-64-1 acétone		
LC50 (96h)	5.000 mg/L (Lepomis macrochirus)	
LC50/48h	8.800 mg/l (Daphnia magna)	
NOEC	430 mg/l (algae)	
NOEC/16h	1.700 mg/l (Pseudomonas putida)	
NOEC/48h	4.740 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
96h LC50	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
CAS: 25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)		
EC50 (48h)	2,8 mg/L (daphnia)	
96h LC50	3,6 mg/l (Leuciscus idus auratus)	

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlèver le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.

## · Catalogue européen des déchets

08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU-TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION

(suite page 12)



Page: 12/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

	(suite de la page 11)
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR UN1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

· IMDG, IATA AEROSOLS

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR





ClasseÉtiquette2 5F Gaz.2.1

·IMDG



· Class 2 Gaz.

(suite page 13)



Page: 13/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 12)

· Label 2.1

·IATA



ClassLabel2 Gaz.2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

• Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.
No EMS: F-D,S-U

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

Quantités limitées (LQ)
 Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Danger



Page: 14/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 13)

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) acétone

butane-1-ol

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement

de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · Évaluation de la sécurité chimique
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Methanol
- · Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 15)



Page: 15/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 14)

### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

CAS: 67-64-1 acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 67-64-1 acétone

3

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 67-64-1 acétone

3

#### · Scénarios d'exposition

Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at: sdb@ede.de

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
- · Date de la version précédente: 25.02.2025
- · Numéro de la version précédente: 305

### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association



Page: 16/16

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Révision: 25.02.2025

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Appret Multiple 1-K E-COLL

(suite de la page 15)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE